

AGENTS IMMOBILIERS : L'AED vous assiste dans l'exécution de vos obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Posted on Tuesday 20th of November 2018 in Real Estate, Zoning & Environment

Dans le contexte de sa mission de surveillance et de contrôle des professionnels du secteur non-financier, l'AED a mis en ligne le 16 novembre dernier un guide pratique afin d'accompagner au mieux les agents immobiliers dans la mise en œuvre de leurs obligations professionnelles issues de la loi modifiée du 12 novembre 2004.

De l'avis même de l'AED, l'objectif de ce guide est de "sensibiliser les professionnelles en matière de risques de blanchiment et de financement du terrorisme dans le secteur d'activité immobilière, mais également de donner une guidance aux agents immobiliers leur permettant d'éviter des transactions liées à un risque de blanchiment et de financement du terrorisme, susceptible d'engager leur responsabilité". L'AED précise qu'il appartient aux professionnels de "s'inspirer du guide sans toutefois le substituer à leur obligation d'adaptation de leur procédure interne en matière de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction de la taille et l'activité de la société ainsi que de la nature de sa clientèle". [Téléchargez le guide ici](#)

Your contact(s)



Stéphanie JUAN

Partner

Avocat à la Cour, Member of the Luxembourg Bar, 2014

PhD in Public Law

stephanie.juan@molitorlegal.lu